

RAPPORT N° 06/4-35
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

AMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA
CHANGEMENT DE MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

Dans le cadre de la programmation 2005 de Politique de la Ville, il a été validé une opération intitulée « aménagement des Berges de Prima », dont la maîtrise d'ouvrage était portée par la SEMPRO.

Par Délibération en séance du 15 décembre 2005, vous avez acté la modification du plan de financement de l'opération et autorisé l'opérateur à solliciter directement les subventions du FEDER, de l'ANRU et du Département.

Au cours du premier semestre 2006, un changement d'actionariat s'est opéré au sein de la SEMPRO. A court terme, ce sera la SHLMR qui se chargera en définitive de réaliser l'action.

Il convient aujourd'hui, dans le souci de respecter les échéances liées au Contrat de Plan, au Contrat de Ville et à l'ANRU et d'opérationnalité, d'intégrer le changement de maître d'ouvrage délégué.

Dans le même temps, il s'avère nécessaire d'autoriser la SHLMR à solliciter directement les subventions liées à l'opération.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Plan de financement au 15 décembre 2005	FEDER	ANRU	Département	Commune	TOTAL
	(en € HT)				
AMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA Maître d'ouvrage SEMPRO	574 223,40	111 200,32	100 702,70	220 900,58	1 007 027,00

Plan de financement au 22 juin 2006	FEDER	ANRU	Département	Commune	TOTAL
	(en € HT)				
AMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA Maître d'ouvrage SHLMR	574 223,40	111 200,32	100 702,70	220 900,58	1 007 027,00

RAPPORT N° 06/4-35

Par conséquent, je vous demande :

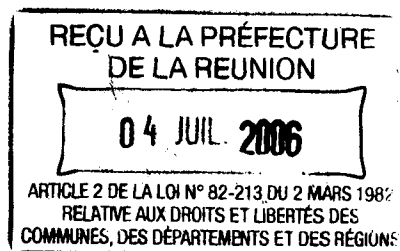
- 1° d'approuver le changement de maître d'ouvrage délégué à l'opération « aménagement des berges de Prima » ;
- 2° d'approuver le nouveau plan de financement correspondant ;
- 3° d'autoriser la SHLMR à solliciter directement les subventions attendues de l'Europe, de l'ANRU et du Département ;
- 4° m'autoriser à contracter selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...) ;
- 5° m'autoriser à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant à l'action concernée ;
- 6° de m'autoriser à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 06/4-35
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006**

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

**AMMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA
CHANGEMENT DE MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 03/7-07 en séance du 18 décembre 2003 portant financement en investissement pour 2004 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville ;

Vu la Lettre-Circulaire du 11 mars 2005 de programmation des crédits du Ministère Délégué à la Ville pour l'exercice 2005, en application de la Circulaire-cadre Ville/ Budget du 4 avril 2002 ;

Vu la Délibération n° 05/1-05 en séance du 11 mars 2005 portant financement en investissement pour 2004 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville ;

Vu la Délibération n° 05/6-44 en séance du 15 septembre 2005 portant versement direct de subventions 1° à la SODIAC pour le plateau multisports du Parc de la Crête (RHI) et 2° à la SEMPPO pour l'aménagement des Berges de Prima (Ilot 4) ;

Vu la Délibération n° 05/6-46 en séance du 15 septembre 2005 portant sur le financement en investissement pour 2004/ 2005 des actions de Politique de la Ville programmées au titre des opérations contractualisées du Contrat de Ville (modification) ;

Vu la Délibération n° 05/8-12 en séance du 15 décembre 2005 portant modification du plan de financement de l'opération d'aménagement des berges de Prima ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-35 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la changement de maître d'ouvrage délégué à l'opération « aménagement des Berges de Prima ».

ARTICLE 2

Approuve le nouveau plan de financement correspondant.

ARTICLE 3

Autorise la SHLMR à solliciter directement les subventions attendues de l'Europe, de l'ANRU et du Département.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant à l'action concernée.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à contracter selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...).

ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 JUN 2006**



LE DEPUTE-MAIRE

Handwritten signature

Paul VICTORIA

